

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Jeudi 03 mars 2022 à 20h00 à la Mairie, sous la présidence de Jérôme Ricordel, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 25/02/2022

PRESENTS : Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Laetitia Barreau, Didier Mouraud, Solène Migliorati, Didier Martin, Frédérique Tressel, Erwan Genet, Emmanuel Raoult, Karen Pitré, Florian Boyère, Clarisse Ollivier, Catherine Lailié, Alexandra Guiho, Stéphane Poulain, Annabelle Mazan, Caroline Da Silva Solha.

PROCURATION : Gèneviève Menoret a donné procuration à Stéphane Poulain
Aurélié de Cassagnac a donné procuration à Emmanuel Raoult

SECRETAIRE DE SÉANCE : Clarisse Ollivier

M. Le Maire avant de commencer le conseil municipal, a une pensée pour M. Hervé Neau, maire décédé de Rezé.

1- Approbation du Compte-Rendu du 27/01/22 et du 15/02/22 :

Vote à l'unanimité

2- Affectation provisoire des résultats :

Rapporteur : Didier Mouraud

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de constater et d'approuver de manière anticipée les résultats de l'exercice 2021 du budget de la commune, ci-dessous :

-	Résultat estimé de fonctionnement de l'exercice 2021 :	460 518.57€
-	Résultat à affecter :	460 518.57 €
-	Résultat Investissement solde d'exécution :	518 079.48€
-	Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 :	171 350 €
-	Report en Investissement : R001 :	518 079.48 €

D'affecter en section d'investissement la somme de 460 518.57€ (compte1068), d'affecter en section investissement Excédent reporté de 518 079.48€ (R001), de donner mandat à M. le Maire pour l'exécution de cette décision, et de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet et à M. Le Comptable Public.

Vote à l'unanimité

3- Vote des taux de contributions :

Rapporteur : Didier Mouraud

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2022 comme énoncé ci-dessous :

Taxes	Bases prévisionnelles 2021	Taux appliqués		Produit Prévisionnel	
		2021	Proposition 2022	2021	Proposition 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 277 000	37.42%	38.42 %	477 853 €	490 623€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	153 000	60.33%	61.33 %	92 305 €	93 835€
Total				570 158 €	584 458€

Vote à la majorité et 1 abstention (Mme Aurélié De Cassagnac)

4- Budget Primitif 2022 :

Rapporteur : Didier Mouraud

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de voter le budget primitif 2022 par nature, de voter les crédits au niveau du chapitre pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, et d'adopter le budget primitif 2022 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 360 616€	1 360 616€
Fonctionnement	2 006 803€	2 006 803€

Vote à l'unanimité.

5- Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Rapporteur : Didier Mouraud

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise M. le Maire à demander auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie, et donne mandat à M. le Maire pour l'exécution de cette décision.

Vote à l'unanimité.

6- Remboursement des frais d'exécution d'un mandat spécial :

Rapporteur : Didier Mouraud

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier à Mme Solène Migliorati, adjointe au Maire, un mandat spécial suite à l'accompagnement des enfants du CME à l'Assemblée nationale, dit que les frais engagés par ce mandat, seront prélevés sur les crédits inscrits en dépense de fonctionnement au budget primitif de la commune, et transmet la présente délibération à M. le Sous-Préfet et à M. le Comptable public

Vote à l'unanimité.

7- SPL La Roche : Remboursement CAF :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

M. le Maire informe le conseil municipal que lors du conseil d'administration, la SPL La Roche sollicite le remboursement de la CAF perçu par la collectivité en fin d'année 2021.

En effet, la SPL La Roche n'a plus la possibilité de percevoir au lieu et place des collectivités, la CAF liées aux actions entreprises sur les différentes communes.

Le montant de ce reversement est de 19 167.46 €.

Vote à l'unanimité.

8- Compte-rendu de commissions et délégation :

Décision du Maire :

Décision n°2022-01 relative à l'achat à l'euro symbolique de la Chapelle de Barisset.

Commission Skate Park : Une réunion avec le cabinet Sport Initiatives et la SEM Sydela a eu lieu afin de connaître les installations nécessaires pour d'éventuelles ombrières au niveau de la salle des sports

Commission culture : La commission s'est réunie et se concerte pour connaître le fonctionnement d'une ludothèque.

-Conférence : Mme Anne Nivat viendra présenter son livre à Fégréac, le 22/03/22.

-Conférence : En partenariat avec l'association Mémoire Vivante, M. Jean-Marc Ayrault fera une conférence sur l'esclavage, le 08/04/22.

Commission patrimoine : La commission se réunie ce samedi.

Commission commerçants-artistes : La commission a discuté du Marché, de la zone artisanale, de la Poste et de la présentation d'un distributeur à pizzas sur la commune.

Commission tourisme : Mise en place d'un parcours permanent d'orientation d'ici fin Mars- début avril.

-Le gîte rural est en cours de ravalement.

-Discussion en cours avec le Département pour le ravalement de la Maison du Canal.

-Les Mardis de juillet continueront sous une autre forme, et les vendredis.

Auto-Bateau-Rétro : Un fascicule de 8 pages, annonçant le programme des 2 jours est en cours de réalisation. Remerciement à la commission et à l'ensemble des artisans-commerçants pour leurs participations (37 partenaires). Le samedi soir, aura lieu une animation et le dimanche, un petit train sera présent pour emmener les personnes du parking de la salle des sports à Pont-Miny. Tous bénévoles sur ces deux jours, seront les bienvenus.

Vilaine en fête : Le 27/05/22 sur le site du Bellion seront présents plus d'une centaine de bateaux.

Semaine du Sport Africain : Du 2 au 6 Mai sera organisé des animations sports, à destination des deux écoles et deux soirées à destination des familles.

Commission agriculture et environnement : Réunion avec les piégeurs qui a permis d'avoir des points de vigilance. Il y a un désengagement du Département et de l'ARS dans le cadre de la lutte des ragondins.

Voirie : Réunion de coordination des travaux pour la rue de la Préverie, avec le SYDELA.

Rencontre lundi 7 mars avec les riverains.

Personnel : Arrivée de M. Bettale Gilles prenant les fonctions de responsable des services techniques.

CME : 20 enfants et 5 accompagnateurs étaient présents pour le voyage à Paris. Très bon retour et très bon accueil du Député Yves Daniel, à l'Assemblée nationale.

-Crédit Mutuel : Opération dessins « C'est quoi le beau » pour les enfants de 6 à 18 ans. Les juges seront les enfants du CME. Une récompense à l'ensemble des enfants sera faite.

-Réunion le 07/04/22 pour parler du devenir du CME.

Ecole publique : Rencontre avec le Directeur afin de discuter et simplifier le montant attribué par classe. Celui-ci sera de 1000 € par classe pour le fonctionnement et de 200 € pour l'investissement.

Santé : Réflexion avec Avesac, et Saint-Nicolas de Redon. Projet d'un centre de santé intercommunal avec salariat de médecin. Accompagnement de Redon Agglomération également dans cette démarche.

Bâtiment : Réunion avec la SEM Sydela pour discuter d'emplacement potentiel d'ombrières sur la commune : autour de la salle des sports, et du service technique.

SPIC Photovoltaïque : Réunion avant le conseil municipal pour voter le budget.

Redon Agglomération : discussion sur le passage à niveau de Saint Nicolas de Redon. Echange tendu entre le Département 44 et Redon Agglomération. Depuis, le 01/03/22, les camions de plus de 3.5 tonnes ne peuvent plus passer.

12- Informations et Questions diverses :

Habitant : Un fégréacais vient d'obtenir un César à Cannes.

Personnel : Départ prochain de Mme Evelyne Javaudin.

COVID : Même si les tendances sont à la baisse, les deux écoles subissent beaucoup de cas COVID.

Ukraine : Une solidarité s'enclenche. Tous habitants qui souhaitent accueillir des familles ou personnes peuvent se faire connaître en Mairie.

Plusieurs appels à rassemblements sont en cours.

M. Le Maire reviendra sur cette question au prochain conseil municipal.

Le Maire clôt le conseil à 22h51

Le Maire / Jérôme Ricordel

Prochain Conseil municipal : Sera fixé ultérieurement.

